

**DIRECTION DES FINANCES ET DES MARCHES PUBLICS**  
**SECTEUR DES MARCHES PUBLICS**  
REF : CN/HB

DEC2015\_0228

## DECISION

**OBJET : CONCLUSION DU MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES N°2015/080 RELATIF A L'ENTRETIEN DE PLANTES VERTES D'INTERIEUR AVEC L'E.S.A.T. « LA GRANGE AU BOIS »**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

**VU** le Code des Marchés Publics, notamment les articles 28 et 29,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 4°,

**VU** la délibération du Conseil Municipal de Noisiel du 11 Avril 2014, portant délégation du Conseil Municipal au Maire de Noisiel en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDERANT** le besoin relatif à l'entretien des plantes vertes de la Mairie Principale et de la Mairie Annexe, et le souhait de recourir à un Etablissement d'Aide par le Travail pour assurer la prestation afférente (nettoyage, arrosage avec apport d'engrais, traitement phytosanitaire),

**CONSIDERANT** que le marché de services conclu en 2015 pour assurer cette prestation est arrivé à échéance, il convient dès lors d'en conclure un nouveau pour l'année 2016,

**CONSIDERANT** la proposition de l'E.S.A.T. «La Grange au Bois »,

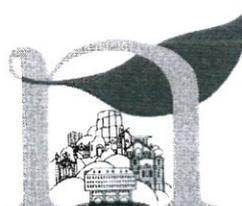
**CONSIDERANT** que la prestation relève de la catégorie d'achats « Services de l'article 29 » et de la catégorie homogène 21.02.01 « Entretien des plantes vertes d'intérieur » dont la valeur ne dépasse pas 15.000 € H.T.,

## DECIDE

**ARTICLE 1 :** Il est conclu avec l'E.S.A.T. « La Grange au Bois » sis 24 bis avenue Raymond Poincaré à Lagny-sur-Marne (77400), le marché public de services n°2015/080 relatif à l'entretien des plantes vertes d'intérieur de la Mairie Principale (Hall d'accueil et bureaux) et de la Mairie Annexe, du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016, comprenant sur cette période 24 passages par site (soit une intervention tous les 15 jours) et d'un montant total de 3.569,36 € H.T. (soit 4.283,23 € T.T.C.). Le règlement s'effectuera par mandat administratif sur présentation de factures mensuelles de janvier à décembre 2016 pour un montant de 297,45 € H.T. (soit 356,94 € T.T.C.) correspondant à 1/12<sup>ème</sup> du montant total.

**ARTICLE 2 :** Les crédits correspondants sont prévus au Budget Communal.

1/2



# VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2015\_0228  
portant sur la conclusion du marché public n°2015/080.

**ARTICLE 3** : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable Public de Marne-la-Vallée,
- Monsieur le Directeur Général de la Mairie de Noisiel,
- Au titulaire du marché.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 4** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son rendu exécutoire.

**ARTICLE 5** : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 15 DEC. 2015



Le Maire,

*D. Vachez*

Daniel VACHEZ.

Cadre réservé à l'AG

|                                       |              |
|---------------------------------------|--------------|
| Transmis au représentant de l'Etat le | 17 DEC. 2015 |
| Affiché le                            | 17 DEC. 2015 |
| Notifié le                            |              |
| Publié le                             | 17 DEC. 2015 |

2/2

